

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/2005/.....⁰²³...../AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT LA CONVENTION AFRICAINE
DE LA CONSERVATION SUR LA NATURE ET LES
RESSOURCES NATURELLES SIGNEE PAR LA GUINEE LE 15
SEPTEMBRE 1965.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses
articles 59 et 77.

Après en avoir délibéré, adopte.

Le Président de la République Promulgue la Loi dont la teneur
suit :

Article 1^{er} : Est ratifiée et promulguée la Convention Africaine de
la conservation sur la nature et les ressources naturelles signée
par la Guinée le 15 Septembre 1965.

Article 2 : La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de
l'Etat.

Conakry, le ...22...NOVEMBRE...../2005



GENERAL LANSANA CONTE